



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Saison 2024/2025

Article 1 – Modalités d'inscription & Tarifs

Tout adhérent doit avoir rendu son dossier d'inscription complet. Ce qui implique:

- Fiche d'inscription dûment remplie
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse ou Questionnaire de Santé
- Attestation d'Assurance
- Règlement de l'année complète + règlement ou acompte costume

TARIFS COTISATIONS

| Nb de Cours | ADHÉSION OBLIGATOIRE – 20 € (5€ par membre supplémentaire d'une même famille) | | |
|-------------------------------------|--|--------------------|----------------|
| | TARIF ANNUEL | TARIF TRIMESTRIEL* | TARIF MENSUEL* |
| 1 Cours | 330 | 110 x 3 | 33 |
| 2 Cours | 430 | 144 + 143 + 143 | 43 |
| 3 Cours | 530 | 176 + 177 + 177 | 53 |
| 4 Cours | 630 | 210 x 3 | 63 |
| 5 Cours | 730 | 244 + 243 + 243 | 73 |
| 6 Cours | 830 | 276 + 277 + 277 | 83 |
| 7 Cours et + (formule illimitée) | 930 | 310 x 3 | 93 |

*Un crédit implique un engagement financier jusqu'au mois de Juin.

Inscription Janvier 2025

Base 1 cours | 210€ l'année (35€/mois)

Aucun remboursement ne sera fait en cas de décision d'arrêt volontaire des cours de danse.

Une réduction de 10% est accordée aux membres d'une même famille (famille signifiant

parents et enfants – La remise est appliquée sur la cotisation de la 2^{ème} personne inscrite).

PARRAINAGE

Pour tout élève s'inscrivant de la part d'un adhérent, -10% seront accordés au Parrain du nouvel adhérent. Possibilité de parrainer jusqu'à 3 personnes maximum.

Un cours d'essai gratuit dans chaque style est autorisé.

TARIFS COSTUMES

| COSTUMES DANSES ACADÉMIQUES* | | COSTUMES DANSES URBAINES* |
|-------------------------------|-----|--|
| Modern'Jazz Niv Prépa & Moyen | 20€ | Street Jazz / Hip-Hop / Dancehall / Afro / Heels |
| Modern'Jazz Inter & Avancé | 25€ | |
| Classique / Cabaret | 35€ | 25€ |
| Néo Classique | 20€ | |
| Contemporain | 25€ | |
| Souplesse | 15€ | |
| Eveil / Initiation | 25€ | |

*Tarifs valables pour 2 costumes/cours

Tarif à l'achat / Dans le cas où certains costumes seraient loués, le tarif serait revu à la baisse.

La totalité des costumes peut être réglées en 1, 2 ou 3 fois ou mensualisée sur l'année.

Un premier versement devra avoir eu lieu dans tous les cas avant le mois de Février.

***Formule Concours** – Voir article 6

Article 2 – Vacances scolaires

- Vacances de la Toussaint – Fermé pour les cours du 19 Oct au 4 Nov / **Stage sur la 1^{ère} semaine**
- **11 Novembre (Armistice) – Ouvert**
- Vacances de Noël – Fermé du 22 Déc au 06 Janv / **Gala de Noël le 21 Décembre**
- Vacances de Février – Fermé du 8 Fév au 24 Fév
- Vacances de Pâques – **Ouvert du 5 Avril au 11 Avril**/ Fermé du 12 Avril au 20 Avril
- **21 Avril (Lundi de Pâques) – Ouvert**
- 1^{er} Mai – Fermé
- **8 Mai – Ouvert**
- **29 Mai (Ascension) – Ouvert**
- **9 Juin (Pentecôte) – Ouvert**
- **Gala les 6 & 7 Juin 2025 !**

Article 3 - Absences

En cas d'absence du professeur, un remplaçant assurera le cours dans la mesure du possible. Sinon, le cours sera rattrapé ultérieurement.

Une inscription engage l'adhérent à une présence régulière. Nous vous demandons une assiduité complète. En cas d'absence trop répétées, la Direction se réserve le droit de prendre des sanctions.

Cas de force majeure : Si un événement indépendant de notre volonté (canicule, pandémie ou autre) nous empêchait de dispenser les cours en salle, des cours en extérieur ou un suivi de cours en ligne sera établi.

Article 4 – Tenue et Discipline

Les élèves se doivent d'être présent 10 à 15 min avant le début du cours. Le retard exceptionnel est toléré ; le retard répétitif non.

Une bouteille d'eau est vivement conseillée dans la salle de cours. Les téléphones portables sont tenus de rester dans les vestiaires ou d'être mis en silencieux pendant le cours.

Le respect du professeur et des autres élèves est demandé au sein des cours.

Une tenue correcte et adaptée à la pratique du cours est obligatoire. **Des baskets propres** pour les cours de danses urbaines sont **OBLIGATOIRES**. L'école se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires en cas de non-respect de ces consignes, ce qui pourra aller jusqu'à l'exclusion de l'élève.

Article 5 – Gala et Prestations Diverses

Gala de Noël le **21 Décembre** à la Salle Paul Eluard.
Gala de fin d'année **les 6 & 7 Juin** au Théâtre de la Mer.

La participation au(x) gala(s) est non obligatoire. Cependant si vous vous y engagez, votre présence deviendra obligatoire à toutes les répétitions correspondantes.

L'école peut être amenée à participer à des événements ponctuels. Les professeurs se réservent le droit de choisir qui y faire participer en fonction des besoins.

Article 6 - Concours

Le choix des participants incombe aux professeurs référents dans leur discipline. Les répétitions de préparation aux concours attaqueront aux alentours de mi-septembre jusqu'au mois d'Avril environ (en fonction des dates de concours présentés).

L'engagement à un concours, qu'il soit en solo, duo ou groupe implique des répétitions supplémentaires. Une grande rigueur dans le travail personnel et en cours est requise.

Formule Annuelle Préparation Concours :

Solo – 60€ / Duo – 30€ / Groupe – 20€
Solo + Duo – 80€ / Solo + Groupe – 70€ / Duo + Groupe – 40€
Solo + Duo + Groupe – 90€

Des frais d'inscription au(x) concours et de déplacements sont à prévoir, ainsi que des frais de costumes supplémentaires.

Préparation E.A.T. – 250€ (de Déc à Avril)

Article 8 – Responsabilité Professeurs / Parents

L'école Fantasy Dance Complex est assurée pour les horaires de cours dans les locaux qu'elle occupe. Les professeurs sont responsables des élèves uniquement pendant les heures de cours.

Il est FORMELLEMENT INTERDIT de pénétrer et de se garer sur le parking présent devant le bâtiment, celui-ci étant réservé UNIQUEMENT à la copropriété. Vous pouvez déposer vos enfants sous-forme de « dépose-minute » au portail.

L'inscription implique l'acceptation de ce règlement et sa bonne application tout au long de l'année.